Handicap France : le système est au bord de l’implosion

Des millions de français sont tous les ans touchés dans leur chair à cette période de l’année : les parents d’enfants à besoin spécifiques.
En effet, tous les ans à cette période ce sont près de 10% des enfants en âge d’être scolarisés qui relèvent d’un handicap au sens de l’éducation nationale et du ministère de la santé, dont les parents vont commencer un véritable chemin de croix.
Les parents dont les enfants ont besoin d’aménagements spécifiques en raison de leur handicap, d’une aide humaine (AVS), d’une aide financière pour payer des soins indispensables non pris en charge par la sécurité sociale ou d’un ordinateur et des logiciels adaptés, doivent remplir un dossier MDPH.
Ce dossier, particulièrement ardu d’une dizaine de pages doit être complété par une multitude de documents : les bilans médicaux, les documents scolaires, les attestations, les jugements, les frais médicaux, les frais de garde…. C’est ainsi que certains dossiers font presque 200 pages.
Une fois cette démarche accomplie, les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) ont un délai théorique de 4 mois pour proposer un plan de compensation du handicap pour chaque enfant.
Oui mais voilà, le système est au bord de l’implosion, les MDPH sont totalement débordées par le nombre de dossiers à gérer et les personnels des MDPH sont en souffrance tout comme les familles qui y ont recours.

Les mouvements sociaux se multiplient au sein des MDPH, tout comme le ras le bol de personnels attachés à protéger les plus faibles qui se retrouvent obligés de faire de l’abattage et finalement ne protègent plus grand-chose.
Le manque de personnel ou l’absence de personnels formés sur certains types de handicaps et notamment les handicaps d’origines neurologiques que sont le TSA (trouble du spectre autistique) le TDAH (Trouble Déficit de l’Attention avec ou sans Hyperactivité) ou les troubles DYS (dyslexie, dysorthographie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie) entrainent des retards de traitements innombrables, des pertes de dossiers (volontaires parfois pour gagner du temps) et des téléphones qui sonnent dans le vide parfois pendant des semaines.
Les CDAPH (Commissions des droits et de l’autonomie des personnes handicapées) sensées prendre toutes les décisions concernant les aides et les prestations à la lumière de l’évaluation menée par l’équipe pluridisciplinaire mise en place au sein des MDPH ne se réunissent pas toujours par manque de temps et ce sont les gestionnaires de dossiers qui seuls prennent les décisions à la lumière des éléments dont ils disposent ce qui entraine des notifications de prises en

charge totalement aléatoires d'un dossier à l'autre ou d'un département à l'autre.
Les parents qui sont en principe au cœur des dispositifs mis en place par la loi du 11 février 2005 concernant le plan de compensation du handicap proposé pour leur enfant ne sont finalement que très rarement informés des procédures et leurs choix très peu respectés.

Les procédures judiciaires des parents devant les TCI (Tribunal du contentieux de l'incapacité) ou devant la CNITAAT (Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail) se multiplient face à des orientations parfois totalement dénuées de tout fondement et contre l'avis des parents et des équipes de soignants.
C'est notamment le cas des notifications vers des IME ou des ITEP pour les enfants dont les troubles sont d'origines neurologiques.
Ces orientations continuent à se pratiquer en grand nombre malgré le fait que la Haute Autorité de Santé (HAS) le déconseille dans ses recommandations et que la France soit condamnée très régulièrement en raison du fait qu'elle s'acharne à exclure ou à parquer dans des structures inadaptées des enfants qui n'ont rien à y faire et qui forcement y régressent.
Il faut que cela cesse. C'est évidement la première initiative à prendre pour prévenir les causes de mauvais traitements dans ces institutions comme le recommandait le comité des droits de l'enfant de l'ONU le 4 février dernier.

Oui mais voilà, les IME et les ITEP sont financés, alors que les AVS et les AVSI (Auxiliaire de vie Scolaire) indispensables pour certains enfants mais dont le travail est également bénéfique pour l'ensemble des enfants des classes dans lesquelles ils sont présent, ne le sont pas.
Encore une fois, il est plus que temps que notre pays mette un terme à un système d'exclusion généralisé qui s'auto génère et s'autofinance avec l'argent de la sécurité sociale. (Ecole, médico-social, Aide Social à l'Enfance)
Des milliards d'euros de soins inadaptés sont dépensés chaque année par la sécurité sociale pour faire fonctionner ces structures inadaptées ; les moyens financiers sont donc là.
En outre les enfants qui passent dans ces structures sont moins de 3% à faire des études supérieures, on les prédispose à la précarité et au chômage, voir pour certain à une dépendance et une prise en charge à vie.
Pour faire des économies de bout de chandelle on maintient des enfants en situation de handicap et dans le futur, ils resteront à la charge de la société pour un coût de plusieurs millions d'euros.

Pourtant ces futures adultes, s'ils avaient la possibilité de suivre un cursus scolaire normal pourraient dans leur grande majorité être totalement autonomes et indépendants économiquement.

Il est urgent d'agir, l'accueil des enfants présentant un handicap à l'école ne doit plus être abordé par l'état français comme un service que l'on rendrait aux parents en accueillant leurs enfants mais réellement comme un droit de l'enfant à être scolarisé afin qu'il trouve plus tard toute sa place dans notre société.
Charles Millon
Ancien ministre de la défense
Président de l'Avant-Garde

Pour un nouveau système éducatif français

Depuis 50 ans, nos dirigeants s'interrogent sur les réformes « éducatives » à mettre en œuvre pour relever le triple défi auquel est confronté notre pays :

1. Le défi de l'égalité entre tous les jeunes Français qui souhaitent recevoir une instruction minimale qui leur permettra d'acquérir « savoir et savoir-faire ».
2. Le défi du chômage des jeunes, qui ne pourra être réduit que pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.
3. Le défi de l'assimilation des nouveaux immigrants dans la société française, afin de réduire les ghettos culturels et de contenir les risques du multiculturalisme et du communautarisme.

Si un certain nombre de nos dirigeants ont enfin compris qu'il n'y a pas deux enfants identiques et qu'en conséquence il est indispensable qu'il y ait diversité d'établissements scolaires, multiplicité des parcours éducatifs, choix de méthode d'enseignement… l'idéologie dominante persiste à soutenir qu'il faut offrir un modèle unique à tous les enfants, quelques soient leurs aptitudes. Le résultat de cette approche idéologique est maintenant connu : c'est l'échec scolaire de milliers d'enfants, c'est l'insupportable chômage des jeunes, c'est le retard dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'apprentissage.

Il est impératif que les candidats aux élections présidentielles prennent des engagements clairs en ce domaine car nous le savons, c'est sur les réformes à

engager dans le domaine de l'éducation et de l'instruction que se forgera le choix de la société que nous voulons promouvoir :

Veut-on une société où ce sera l'Etat qui décidera –avec la carte scolaire et l'orientation décidée par le ministère – du parcours scolaire de l'enfant ou souhaite-t-on une société où l'Etat créera les conditions politiques, économiques et financières pour que les familles puissent choisir l'établissement où les enfants recevront instruction et éducation ?

Ce devrait être l'un des thèmes dominants de la future campagne présidentielle tant le redressement de notre pays passe par la rénovation de notre système éducatif.

Quant à nous, nous ne voulons pas d'un système dualiste où il y aurait d'un côté des établissements publics d'enseignement qui offrent un modèle éducatif unique totalement encadré par le ministère et de l'autres, des établissements privés où l'instruction serait réduite à un produit « comme un autre » et proposée moyennant finance.

Nous voulons que l'éducation et l'instruction soient dispensées dans des établissements autonomes, portés par les communautés éducatives qui, dans le cadre des lois relatives à la dignité de la personne, aient un projet éducatif défini. Ainsi, nous aurons une multitude d'établissements autonomes – privés ou publics – avec leurs spécificités propres.

Ces établissements pourront offrir aux élèves des parcours scolaires divers. Les parents pourront choisir l'établissement librement puisque le coût de l'éducation sera financé par l'Etat, au travers du Chèque scolaire.

C'est en nous référant aux initiatives prises par La Fondation pour l'Ecole ou Espérance Banlieues et en souhaitant que l'on retrouve l'enthousiasme de ceux qui ont présidé à la création des Maisons familiales rurales, des centres de formation par l'alternance… que nous nous impliquerons dans la campagne de 2017.

Charles Millon
Ancien ministre de la défense

Pour en finir avec la présidentielle spectacle

L’observateur attentif de la vie politique internationale, le Persan de notre temps, pourrait légitimement s’étonner d’une exception française qui n’est pas, selon nous, des plus glorieuses contrairement aux apparences : parmi toutes les grandes démocraties avancées de la terre, notre pays est le seul qui continue d’élire un président de la république au suffrage universel direct, cet héritage gaulliste lui conférant naturellement une somme de pouvoir écrasante.
Qu’on en juge : en Allemagne c’est la chancelière qui gouverne l’exécutif, au Royaume-Uni le premier ministre, de même en Italie, en Espagne, en Belgique, au Japon.

Aux États-Unis où le régime est présidentiel, le chef de l’État est élu selon un suffrage indirect.

Il n’y a guère que la Russie, la Turquie, la Chine et la majorité des États africains qui connaissent une constitution similaire à la nôtre, où l’exécutif est presque entièrement rassemblé dans les mains d’un homme ou d’une femme qui n’est pas responsable devant le Parlement tout au long de sa mandature.

Il serait temps, alors que la France est manifestement bloquée, de s’interroger sur les vertus et les vices de notre constitution née en 1958, au plus fort de la guerre d’Algérie.

Est-elle encore adaptée à notre temps ?
Notre régime ressemble à celui des démocraties émergentes.

Peut-on légitimement, et sans forfanterie, classer la France, plus de deux cents après la Révolution française, parmi les pays à la démocratie balbutiante ? Soyons sérieux.

Le Général de Gaulle, on le sait, a taillé un trop grand costume pour ceux qui lui

succèderaient.

Quoi qu'on puisse lui reprocher par ailleurs, et nous n'avons jamais été de ses émules, lui-même avait un sens de la grandeur qui justifiait au milieu des événements historiques dont il fut un éminent protagoniste qu'il endossât ce rôle.

Mais quand Bonaparte abdiqua, nul ne songea à conserver le fonctionnement de l'Empire, car nul n'était à la hauteur. Il en est, mutatis mutandis, de même pour nous aujourd'hui.

Nous en sommes arrivés à cette situation ubuesque où un président sourd aux plaintes de son peuple, et aveugle devant la déchéance de son pays, continue impunément de vanter sa politique à la télévision.
Lui-même n'est responsable devant personne. Il change son premier ministre quand il le veut et s'il le veut.

Les parlementaires sont aux ordres et votent comme un seul homme selon ce que le chef de l'Etat réclame.

Nul n'est plus responsable de rien, et les Français, qui aiment, on le comprend, le rendez-vous quinquennal qu'on leur donne, mais qui l'aiment comme on aime une grande compétition sportive où les paris vont bon train, mais où la vraie vision politique s'efface derrière le spectacle de personnalités égotiques, sont dépossédés en réalité de toute influence sur le cours du pays.

A la fin, nous nous retrouvons lotis de candidats qui ont déjà passé leur tour, anciens premiers ministres, anciens présidents de la République qui, toute honte bue, briguent à nouveau les suffrages de leurs compatriotes, espérant jouir une fois encore des ors du pouvoir.
Quelle autre grande démocratie supporterait cela ?

Non, il nous faut revenir à un réel régime parlementaire, qui n'est pas un régime faible contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, mais un régime de vraie démocratie participative, décentralisée, où le citoyen dispose encore de quelque pouvoir.

Charles Millon

Ancien ministre de la défense

Président de l'Avant-Garde

Algérie : pays de tous les dangers par Charles Millon

En cette année 2016, on peut juger sans exagérer que la situation de notre voisin ultra-méditerranéen n'a pas été aussi périlleuse depuis sa déclaration d'indépendance. En effet, à côté des défis qui l'attendent et des menaces qui pèsent sur elle aujourd'hui, l'Algérie de la « décennie de sang », celle des années 90 où les attentats des GIA décimaient sa population, pour horrible qu'elle ait été, pourrait paraître stable et prospère Actuellement, ce n'est pas directement le terrorisme qui sème le trouble à Alger – du moins, pas encore. Mais si les morts ne sont pas à dénombrer, l'avenir, lui, est sombre.

L'avenir économique d'abord : les chiffres publiés au compte goutte par le gouvernement et les différents organes officiels laissent entrevoir une situation plus que dégradée, angoissante.

Le 6 janvier dernier, la Banque d'Algérie a ainsi rendu publique une baisse du stock d'épargne financière du Trésor de plus de 40% au cours des neuf premiers mois de l'année précédente.

En effet, les prix du pétrole, comme l'on sait, sont fortement orientés à la baisse. Mais pas les dépenses publiques de l'Etat algérien, qui tient sa population par une politique sociale démesurée depuis de longues décennies.

Dans un pays dont 98% des recettes d'exportation proviennent des hydrocarbures, qui en sus ont tendance à se raréfier, cette chute des cours internationaux remet en cause rien moins que la paix sociale.

Et depuis quarante ans, aucun des dirigeants algériens n'a eu le courage de réformer l'économie du pays en profitant des mannes pétrolière et gazière.

Aujourd'hui, la seule importation de blé, dans un pays qui fut longtemps le grenier à céréales de son ancienne métropole, la France – notamment grâce à la

riche plaine de la Mitidja – s'élève à 3 milliards d'euros par an. Il faut ajouter à cela 12 milliards de produits alimentaires annuels.

Le gouvernement a peu de marge de manœuvre devant lui : il devrait certainement couper dans les subventions qui permettent à la population la plus pauvre de survivre, mais ce serait précipiter une rapide révolution.

Il y a peu de chance qu'il s'y résolve. Il pourrait aussi bien, dans ce pays à l'économie presque entièrement étatisée, tenter de privatiser ses principales entreprises, mais ce serait alors trancher dans les rentes que se partage l'élite au pouvoir.

Troisième éventualité, il pourrait se résoudre à limiter les importations de biens d'équipement en imposant des quotas, notamment sur les véhicules, l'électroménager ou l'habillement. Mais c'est prendre le risque du retour du marché noir.

On le voit, le gouvernement algérien est dans l'impasse. Et plus que jamais, son caractère démocratique laisse à désirer. C'est le second problème du pays.

Le président Bouteflika, s'il a survécu à un AVC et dément pour l'instant les insistantes rumeurs sur on état de santé, notamment mentale, retiré qu'il est dans une résidence médicalisée proche de la mer, arrive pourtant en bout de course.

Et même si lui et ses proches entretiennent le faux suspense d'un quatrième mandat présidentiel, plus personne n'y croit.

Pourtant, il aura réussi ces dernières années à faire le ménage autour de lui pour préparer une succession dont tout laisse à penser qu'elle devrait échoir à son frère Saïd.

En effet, en cas d'empêchement ou de mort subite du président de la République, la constitution algérienne prévoit que le pouvoir soit provisoirement exercé par deux instances : le Conseil de la nation, sorte de chambre haute dont deux tiers des membres sont des notables élus au scrutin secret et indirect et le dernier tiers nommé directement par le président de la République.

Ce Conseil est donc tenu par les proches d'Abdelaziz Bouteflika. Mais ce peut être aussi le président du Conseil constitutionnel qui exerce l'intérim, et en l'occurrence le président actuel, Mourad Medelci, n'est pas favorable au clan

Bouteflika. Il faudra donc l'écarter pour faire élire Saïd.

Si celui-ci est candidat, il bénéficiera, outre de la confiance sans faille que lui a témoignée son frère jusqu'au bout, le tenant seul dans le secret de l'Etat, de sa maîtrise des finances du pays, du soutien de la presse qu'il contrôle, mais encore des services de sécurité, faiseurs de rois incontournables depuis l'indépendance.

En effet, Abdelalziz Bouteflika a écarté de leur direction le fameux général « Toufik », qui lui faisait de l'ombre et seul menaçait son clan.

Par ailleurs, Saïd pourra s'appuyer sur les réseaux du FLN, qui ont mis en coupe réglée le pays. L'élite de manière générale aura intérêt à le soutenir pour éviter un chaos à la tunisienne.

Et le peuple lui confiera sans doute nombre de ses suffrages, puisqu'il s'est engagé, démagogiquement, à ne pas toucher aux subventions sociales.

Enfin, comme d'habitude, et comme elle l'avait fait avec Ben Ali au début du printemps tunisien, l'Europe accordera son appui à l'appareil stabilisateur habitué à gouverner, préférant l'injustice réelle au risque du chaos.

En ce sens, il y a peu de chances que la situation de l'Algérie s'améliore, personne n'y ayant intérêt, au moins tant que l'on peut fictivement faire tourner l'économie et le régime social.

Il n'est d'ailleurs pas anodin, même si cela semble anecdotique, que l'actuelle mosquée géante construite à Alger, qui sera douée du plus haut minaret du monde, monument à la gloire des années Bouteflika, soit construite par des milliers d'ouvriers chinois, alors que le taux de chômage algérien avoisine les 20%.

Mais le troisième problème de l'Algérie, c'est le voisinage de pays abandonnés au chaos du terrorisme. Hier le Mali, aujourd'hui la Libye.

Actuellement, 50 000 hommes, des gendarmes, des militaires et des gardes-frontières sont mobilisés dans le sud-est quasi-désertique du pays, avec un important dispositif de surveillance (avions, hélicoptères, drones).

Alger a imaginé un « mur de sable » qui doit courir jusqu'au Mali en passant par le Niger : il serait déjà en construction.

Mais selon Akram Kharief, animateur du blog Menadefense, « ce déploiement, presque équivalent à celui d'une opération extérieure, est un fardeau pour l'armée, qui a aussi envoyé 25 000 hommes à la frontière avec la Tunisie et autant avec le Maroc ».

En réalité, l'Algérie, qui a toujours été partisane de négociations politiques, aussi bien avec des islamistes qu'avec des pro-kadhafistes, demeure attentiste, sachant bien qu'elle n'a aucun intérêt à se fâcher avec qui que ce soit.

Ses frontières sahariennes, poreuses, et sans cesse traversées de tribus touarègues, ancestralement à cheval sur ces traits tirés sur une carte d'état-major, échappent à tout contrôle strict.

L'armée algérienne achète plutôt la paix avec ces voisins mal identifiés, à condition qu'ils n'importent pas le terrorisme dans l'intérieur de ses frontières.

Par ailleurs, il y a longtemps que l'on sait que le pouvoir d'Alger se sert de cette possible menace pour justifier la main de fer avec laquelle il tient le pays – nombre d'événements sanglants des années 90, mis sur le dos des GIA, demeurant mal éclaircis.

Charles Millon

Ancien ministre de la défense

Président de l'Avant-Garde

A quand un nouveau Yalta ? par Charles Millon

La Libye est devenue le nouveau refuge de Daech, sa base de repli éventuel. C'est une réalité qui crève les yeux, mais que nous faisons semblant de ne pas voir.

Comme pour l'Irak-Syrie, sans doute découvrirons-nous demain, ébahis, qu'il y a

fait son nid, creusé son sillon, s'y est fermement installé et que l'en déloger coûtera une guerre de plus – dont, semble-t-il, l'on parle déjà dans les états-majors occidentaux – une guerre dans un pays en proie à tous les chaos, toutes les anarchies, tel enfin que l'ont laissé MM. Sarkozy et Cameron, après leur intervention calamiteuse et opportuniste.

Mais, au-delà même du cas libyen, il faut intégrer le fait que, Daech ou tout autre nom dont elle se pare, cette idéologie est un cancer qui continuera de se déplacer et d'enfanter les guerres dans le monde.

Déjà, outre la Libye, Sinaï, Nigéria, Sahel, Afghanistan, et même Europe sont le terrain de jeu de cette guerre qui ne fera pas de prisonniers.

La radicalité, comme l'on dit, de notre ennemi est telle, sa haine à notre endroit – à l'endroit d'ailleurs de tout ce qui n'est pas lui – est telle qu'on voit mal comment négocier et trouver un accord de paix avec lui.

D'ailleurs, le voudrait-il, qui accepterait que nous vivions côte-à-côte avec un Etat, ou des Etats, qui pratiquent cette forme de charia, asservissant les femmes et généralement tous les non-musulmans, détruisant globalement tout ce qui nous paraît constituer l'humanité ?

La question, outre le fait de politique intérieure qui veut qu'on lutte au sein de nos nations européennes elles-mêmes, tient en ceci finalement : l'occident peut-il intervenir partout ?

Précisons : l'occident et ses alliés, puisqu'il faut intégrer dans cette lutte maintenant planétaire la Russie, l'Iran et certains pays de la péninsule arabique – les pays africains, eux, quoi qu'ils en aient la volonté, étant dans l'impossibilité financière et technique de combattre efficacement cette forme de guerre terroriste.

Nul doute qu'une grande conférence sous l'égide des Nations-Unies aurait dû avoir lieu il y a longtemps déjà : une sorte de Yalta qui consiste non à se partager le monde pour le dominer, mais à répartir les zones d'interventions entre les différentes forces, de façon à les stabiliser et les libérer.

Ce serait un projet à dix ans au moins, voire vingt.

Mais un projet nécessaire, requis par le nouvel ennemi protéiforme qui défie

l’humanité entière.

Une nouvelle coopération mondiale tendue vers un but précis, comme cela existe, tout différemment, sur le plan écologique.

La zone à couvrir est gigantesque, et en sus, elle se trouve comme au milieu du monde. Du Pakistan à la Centrafrique, en passant par l’Irak-Syrie, l’Egypte, la Libye, le Mali, la Somalie et le Nigéria, c’est un arc immense qui recouvre grosso modo les pays à majorité musulmane .

Si l’on tente de le découper en pièces de puzzle, ce serait à la France dans la logique de ses interventions au Mali et en Centrafrique (dont les motifs furent différents cependant) de poursuivre sur sa lancée en sécurisant tout l’ouest africain, le Nigéria au premier chef.

Mais la zone est évidemment bien trop vaste, et l’on n’est plus au temps des empires coloniaux.

On peut regretter deux choses dans cette région : l’indifférence de l’ancien colonisateur anglais vis-à-vis du Nigéria, et la mollesse du soutien européen à la politique militaire de la France qui a pourtant stabilisé des lieux stratégiques et coupé court à une expansion rapide du djihad dans le Sahara-Sahel.

La France dispose là-bas d’un allié unique : le Tchad, seule armée opérationnelle dans cette partie du continent.

Les autres nations stables, comme le Burkina, le Bénin ou le Sénégal sont malheureusement ou mal armée ou trop fragiles intérieurement.

On pourrait néanmoins imaginer à moyen terme la création d’une force de réaction rapide africaine autonome, capable de cautériser les plaies nouvelles à temps.

L’Europe surtout, si elle a un sens, devrait prêter main forte à la France, au moins d’un point de vue financier et matériel.

En Libye, la situation est plus confuse que jamais, avec deux gouvernements recouvrant à peu près d’un côté la Tripolitaine, de l’autre la Cyrénaïque, et que l’on a jusqu’ici échoué à se fondre en un troisième.

Entre généraux fantoches et islamistes purs et durs, les opérations secrètes occidentales, françaises, américaines et anglaises, semblent pour le moment destinées uniquement à contenir le raz de marée de Daech.

La situation est telle, et les forces modérées ou tribales ayant été marginalisées, que 'lon se retrouve selon l'analyse de Bernard Lugan, le grand africaniste, à s'allier avec les frères musulmans et Al Qaeda contre l'Etat islamique.

Charybde ou Sylla, telle semble l'alternative.

D'autant que les voisins de la Libye sont tout, sauf fiables : la Tunisie demeure sous la menace de ses propres islamistes, à peine écartés du pouvoir, et qui ne désespèrent pas d'y revenir bientôt.

En Egypte, malgré la grande figure du maréchal Sissi, soutenu par les Etats-Unis et le voisin saoudien, la population sunnite reste sensible aux sirènes des Frères musulmans.

Ne parlons pas du Soudan, au sud, plus fauteur de troubles qu'autre chose.

Quant à l'Algérie, elle attend frémissante le changement de pouvoir intérieur avant que d'intervenir éventuellement.

Mais la grande guerre qui a embrasé la moitié du monde musulman a aussi des répercussions, dont l'on parle moins dans les chancelleries occidentales de crainte de froisser nos alliés, jusque dans la péninsule arabique.

En effet, le conflit atroce du Yémen se poursuit, terrain de substitution pour la guerre larvée que se mènent l'Iran et l'arabie saoudite, emportant derrière eux respectivement le monde chiite et le monde sunnite tout entier.

De même, la révolte continue de gronder à Bahrein, pays majoritairement chiite dirigé par une monarchie sunnite.

Enfin, le soutien indirect des pétromonarchies à l'Etat islamique, relayées en cela aujourd'hui par la Turquie qui s'en cache de moins en moins, réclame une explication avec les régimes sunnites.

L'occident ne peut pas continuer indéfiniment sa politique qui consiste à éteindre là le feu qu'il a allumé ici.

Il faut malheureusement remarquer qu'aujourd'hui, seule la Russie, quoiqu'on puisse reprocher à son régime intérieur, a une politique cohérente sur ce plan-là.

Dans une grande conférence internationale qui se chargerait de mettre au point un plan pour régler ces conflits, sur une décennie au moins, l'Europe aurait une mission particulière.

Qui serait moins d'intervenir au coup par coup que d'établir un contrat pour former les armées de pays amis.

Il s'agit de coordonner les pays entre eux, sur cet arc entier qui va de l'Afrique noire à l'Irak.

Car nous sommes face à une guerre idéologique-type. Pour filer le parallèle avec le communisme, il est remarquable qu'elle s'étende partout en même temps, comme au temps de la guerre froide.

Face à cela, s'il veut seulement survivre, l'occident doit développer une vraie stratégie et une vraie tactique. Qui requerra toutes ses forces.

Charles Millon

Ancien ministre de la défense

Président de l'Avant-Garde

Le piège de la Turquie par Charles Millon

Une nouvelle fois, l'Europe se sera couchée devant les menaces de l'un de ses voisins.

En l'occurrence il s'agit de la Turquie de M. Erdogan, personnage arrogant, si prêt à tout qu'il n'a pas hésité, on s'en souvient, à abattre un avion russe il y a quelques mois, prenant le risque d'une escalade militaire extrêmement

dangereuse.

Dans le petit jeu des hommes forts face aux démocraties paralysées, le président turc ne le cède en rien au président russe : qui en Ukraine et en Géorgie, qui à Chypre et en Syrie, les deux chefs d'Etat ont les mêmes ambitions impérialistes.

Mais aujourd'hui, à la faveur de la crise des migrants, c'est Erdogan qui nous dame le pion.

Dans l'accord conclu le 18 mars avec l'Union Européenne, accord négocié par Angela Merkel qui se comporte comme la véritable présidente de l'Europe, la France étant portée disparue, le président turc ne lâche rien et obtient tout.

Dans l'ordre : 6 milliards d'euros sur deux ans ; la « réinstallation » de 72 000 réfugiés syriens sur le sol européen ; l'exemption, à court terme, de visa pour les Turcs voyageant en Europe ; enfin, l'ouverture de nouveaux chapitres d'adhésion à l'UE.

En échange, la Turquie n'accomplira que son devoir de base : empêcher les migrants de se rendre illégalement en Grèce par la mer Egée. En gros, ce que fait la France à Calais.

Ce fut en vérité un sommet de la honte, qui est venu annihiler toutes les belles paroles précédentes de l'Europe donneuse de leçons.

Car si l'on retourne un peu en arrière, au moment des « printemps arabes », l'Europe a commencé par annoncer qu'elle allait débarrasser le monde des dictateurs, en faisant tomber Kadhafi, en prenant le parti de la rébellion contre Assad.

Puis, devant la déferlante de réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants, elle a clamé qu'elle les recevrait tous.

Ensuite, elle a proposé de mettre au piquet tous les gouvernements rétifs qui comme ceux de Hongrie ou de Pologne refusaient d'appliquer les quotas de répartition des migrants élaborés par l'Allemagne et imposés par l'Europe.

Et maintenant, dans une palinodie digne de Daladier, elle sacrifie toutes ses valeurs sur l'autel d'une politique de dernier recours, sous-traitant à des pays comme la Turquie la gestion des réfugiés.

Des pays qui non seulement ne respectent pas les droits de l'homme mais encore nous font payer très cher leur collaboration.

L'Union Européenne, en marchandant avec la Turquie afin d'endiguer le flot des réfugiés, laisse Erdogan piétiner les droits de l'Homme, le respect des minorités et la liberté d'informer.

Pire, l'Union Européenne envoie un message de « désespoir » à ces populations qui fuient la guerre, les massacres et l'absence d'avenir pour leurs enfants.

A réfléchir à très court-terme, pour vouloir la paix et une bonne conscience, nous avons récolté la guerre et le déshonneur.

Charles Millon

Ancien ministre de la défense

Président de l'Avant-Garde

Handicap et protection de l'enfance : la France persiste et signe, les enfants « saignent »

Le 20 novembre 2015, le défenseur des droits avait rendu public un rapport inédit dont le titre était déjà pour le moins éloquent : « Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles ».

Le 4 février dernier, c'est le comité des droits de l'enfant de l'ONU qui a toisé la France à la suite de l'audition de celle-ci les 13 et 14 janvier 2016.

L'UNICEF avait pourtant été déjà particulièrement critique vis-à-vis de la France dans son rapport de juin 2015.

Le Conseil de l'Europe était même allé, fait rarissime, jusqu'à relever l'hypocrisie

de l’état français qui, plutôt que de mettre en place les moyens nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants présentant un handicap en France, préférait payer des établissements scolaires en Belgique pour le faire.

Ainsi, le comité des droits de l’enfant de l’ONU « réitère sa précédente recommandation pour que le système de collecte de données couvrant tous les domaines de la convention des droits de l’enfant » permette le suivi et l’évaluation des politiques et projets en faveur des droits de l’enfant.

Or il est bien triste de constater que jusqu’à présent **c’est l’absence de statistiques qui prévaut** concernant les enfants en âge d’être scolarisés et relevant d’un handicap au sens de l’éducation nationale et du ministère de la santé.

Ce défaut de données précises a pour conséquence de maintenir une grande ambiguïté sur les besoins de ces enfants et l’absence criante de moyens mis en place par l’état.

Le Comité des droits de l’enfant de l’ONU prie instamment la France de renforcer ses efforts pour promouvoir une culture de l’égalité, de la tolérance et du respect mutuel, pour prévenir et combattre tous les cas de discriminations contre les enfants dans tous les secteurs de la société. »

Le Comité des droits de l’enfant de l’ONU rappelle une nouvelle fois sa préoccupation concernant « les cas de mauvais traitements des enfants handicapés dans les institutions et la surveillance indépendante insuffisante de ces institutions. »

Il s’alarme plus particulièrement de la technique du « packing » concernant des enfants atteints du trouble du spectre autistique (TSA) (enveloppement et contention de l’enfant dans des draps humides et froids), ce qui s’apparente à « des mauvais traitements » et qui n’est toujours pas interdit par la loi française et se pratique toujours dans certains établissements.

Le comité des droits de l’enfant de l’ONU encore une fois « prie instamment la France d’accroître les initiatives pour prévenir et lutter contre les causes profondes des mauvais traitements des enfants dans les institutions, et notamment mettre en place des mécanismes capables de procéder à des inspections régulières et efficaces indépendamment des institutions de contrôle ».

Comme je l’écrivais le 7 décembre dernier**, il faut cesser d’exclure ou de parquer** dans des structures inadaptées (IME et ITEP) **des enfants qui n’ont rien à y faire** et qui forcement y régressent en espérant que les parents affligés, ne se plaindront pas trop fort.

C’est évidement la première initiative à prendre pour prévenir les causes de mauvais traitements dans les institutions et notamment pour tous les enfants dont les troubles sont d’origines neurologiques (TSA (troubles du spectre autistique), TDAH (Trouble Déficit de l’Attention avec ou sans Hyperactivité), DYS (dyslexie, dysorthographie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie) et TED (troubles envahissants du développement)

Malheureusement, tout un pan de la médecine psychiatrique française (école psychanalytique) s’acharne à traiter des troubles neurologiques chez les enfants, comme des troubles liés à des carences éducatives, affectives ou familiales, alors que les neurosciences ont démontré qu’il n’en est rien.

Le comité s’inquiète également d’une trop grande pratique des représailles contre les enfants et les familles alors que c’est le système qui est défaillant.

Pour ma part je crois fermement qu’il faut que les recours manifestement abusifs aux procédures de « l’information préoccupante » ou du « signalement » pour faire taire les parents et les associations de défense des enfants à besoins particuliers soient sanctionnées.
Aujourd’hui ce n’est pas possible.

Enfin, il est plus que temps que notre pays mette un terme à un système d’exclusion généralisé qui s’auto génère et s’autofinance avec l’argent de la sécurité sociale. (Ecole, médico-social, Aide Social à l’Enfance)

Car la suite logique est que, le comité des droits de l’enfant de l’ONU s’alarme une nouvelle fois de la surreprésentation des enfants handicapés dans les établissements de l’ASE (Aide Social à l’enfance)

Ces pratiques d’un autre temps de la gestion du handicap et du handicap à l’école bloquent le système de la protection de l’enfance.

L’Aide Sociale à l’Enfance ne peut plus protéger les enfants qui devraient l’être, elle gère l’affluence :

« Et les dysfonctionnements sont de plus en plus fréquents ».

Nous devons briser cette spirale infernale de l'exclusion, pour y arriver, il faut que les services de l'état et les prises en charge thérapeutiques des enfants changent :

« L'accueil des enfants présentant un handicap à l'école ne doit plus être abordé par l'état français comme un service que l'on rendrait aux parents en accueillant leurs enfants mais réellement comme un droit de l'enfant à être scolarisé »

Et les enfants qui ont des troubles d'origines neurologiques doivent pouvoir être pris en charge par des soignants et des personnels accompagnants formés à leurs troubles.

Des milliards d'euros de soins inadaptés sont dépensés chaque année par la sécurité sociale.

Les moyens financiers sont donc là.

S'ils étaient employés à bon escient cela permettrait à des dizaines de milliers d'enfants d'être scolarisés en milieu ordinaire, dans de bonnes conditions et de recevoir des soins adaptés.

Charles Millon

Président de l'Avant Garde

Handicap et protection de

l’enfance : des droits pour des enfants invisibles.

Le 20 novembre dernier le défenseur des droits a rendu public un rapport inédit dont le titre est éloquent : « Handicap et protection de l’enfance : des droits pour des enfants invisibles ».

Non seulement ce rapport met notamment en exergue la grande hétérogénéité et la grande complexité des situations et les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les familles mais également, « la fragilisation extrême de ces enfants les exposant tout particulièrement à des dénis de leurs droits : à la santé, à la scolarité, à une vie en famille, à la protection contre la violence sous toutes ses formes ».

Ce rapport nous rappelle que la classe politique française a du mal à aborder certains sujets lourds, qui électoralement parlant ne sont pas considérés comme payants.

Le handicap à l’école en est un et il fait peur. Comme si le simple fait d’en parler pouvait le rendre contagieux.

La France pays des droits de l’homme dissimule donc sous le tapis une terrible réalité.

Près de 10% des enfants en âge d’être scolarisés relèvent d’un handicap au sens de l’éducation nationale et du ministère de la santé.

Cette notion de handicap (handicap physique, psychique, cognitif) est extrêmement vaste. Cela a pour conséquences de ne jamais avoir de statistiques très précises et surtout de maintenir une grande ambiguïté sur le sujet.

En effet le handicap à l’école n’est pas que physique et visible, loin s’en faut.

Il faut savoir qu’un enfant ayant un QI de 180 et présentant des troubles du comportement en raison d’une surcharge émotionnelle dépendra d’une notification MDPH, (Maison Départementale des Personnes Handicapées) au même titre qu’un enfant handicapé moteur.

Il en va de même :

-d’un enfant atteint d’un TDAH (Trouble Déficit de l’Attention avec ou sans Hyperactivité 3% à 5% d’une classe d’âge).

-d’un enfant présentant des troubles envahissants du développement (TED)

-d’un enfant présentant des troubles des apprentissages ou du langage dit « DYS » (dyslexie, dysorthographie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie)

-d’un enfant présentant des troubles du spectre autistique TSA.

La règle qu’il faut effectivement retenir c’est qu’à partir du moment où ces troubles gênent les apprentissages et/ou l’école, l’enfant est susceptible de rentrer dans le cadre du handicap.

Les besoins de tous ces enfants sont évidemment extrêmement différents, c’est une évidence.

Oui mais voilà ; l’égalitarisme forcené que l’on veut nous imposer dans tous les domaines de la société fait également des ravages chez nos enfants.

Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ont la même formation succincte, (souvent aucune), le même mode de recrutement, et le même type de contrat. (Précaire, le plus souvent un CDD de 6 mois)

L’Etat français n’ayant pas les moyens de ses prétentions d’omnipotence préfère donc exclure du système les enfants différents ou à besoins spécifiques.

Au mieux, l’état se cache derrière une pseudo-scolarisation à mi-temps, tiers temps, quart de temps mais surtout … pas tout le temps.

Cette situation indigne donne lieu à de nombreuses condamnations de la France et de l’Etat français.

La France est de plus en plus souvent condamnée par la Cour Européenne des Droits de l’Homme (CEDH) pour non-respect des droits de l’enfant.
La France est condamnée par le Conseil de l’Europe (février 2014) pour non-respect des droits de l’enfant et de la charte sociale européenne.
L’état français est condamné par les juridictions administratives françaises (TA de Paris juillet 2015) pour des carences dans la mise en œuvre des moyens

nécessaires à la scolarisation des enfants.

Le conseil de l'Europe va même jusqu'à relever l'hypocrisie de l'état français qui, plutôt que de mettre en place les moyens nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants présentant un handicap en France, préfère payer des établissements scolaires en Belgique pour le faire. Mais rien ne change.

« Nous devons briser cette spirale infernale de l'exclusion »

Pourtant des solutions de bon sens sont totalement envisageables mais toujours écartées au nom de faux principes : manque de moyens, sécurité, égalité, manque de formation des enseignants…

On cherche tous les arguments pour ne pas faire, plutôt que les solutions pour faire.

Ainsi par exemple, un enfant sans AVS par faute de moyen financier et non scolarisé à la demande de l'établissement scolaire, puisque sans AVS, pourrait tout à fait être scolarisé avec l'aide d'un de ses parents (qui le plus souvent ne peut pas travailler puisque son enfant n'est pas scolarisé).

On peut même envisager, qu'une tierce personne ayant des qualifications adaptées, soit rémunérée par les parents s'ils en ont les moyens ou un collectif de parents dans le cadre d'un AVS mutualisé.

L'école deviendrait non seulement réellement inclusive, mais aurait en outre plus de personnes adultes en son sein pour assurer la surveillance et la protection des enfants.

La formation des enseignants concernant le handicap est extrêmement limitée parfois même inexistante.

Pourquoi ne pas prévoir dans chaque école un enseignant référant, formé au handicap, disposant d'informations actualisées et de ressources lui permettant d'aider et accompagner ses collègues.

Ce sont des pistes de réflexions, il y en a d'autres ; nombres de nos voisins

européens y arrivent mieux que nous.

Trop longtemps, l'état français a caché l'étendue des dégâts sur nos enfants par idéologisme.

C'est notre système éducatif qui est inadapté et pas les enfants présentant un handicap, comme voudraient le faire croire certains syndicats d'enseignants.

Cependant l'éducation nationale n'a pas tous les torts.

Ainsi les prises en charges des troubles d'origine neurologique en France ont parfois plusieurs décennies de retard.

Tout un pan de la médecine psychiatrique française (école psychanalytique) s'acharne à traiter des troubles neurologiques chez les enfants, comme des troubles liés à des carences éducatives, affectives ou familiales, alors que les neurosciences ont démontré qu'il n'en est rien.

Des milliards d'euros de soins inadaptés sont dépensés chaque année par la sécurité sociale.

Les moyens financiers sont donc là.

S'ils étaient employés à bon escient cela permettrait à des dizaines de milliers d'enfants d'être scolarisés en milieu ordinaire, dans de bonnes conditions et de recevoir des soins adaptés.

Il est temps de mettre un terme à un système d'exclusion généralisé qui s'auto génère et s'autofinance avec l'argent de la sécurité sociale. (Ecole, médico-social, Aide Social à l'Enfance)

L'UNICEF a d'ailleurs été particulièrement critique vis-à-vis de la France dans son rapport de juin 2015.

Elle pointe du doigt les trop nombreuses défaillances de notre système éducatif en général et plus particulièrement la prise en charge des enfants les plus fragiles.

A l'heure ou le « vivre ensemble » incantatoire gouvernemental est servi à toutes les sauces, peut-être serait-il enfin temps de prendre soin de nos enfants.

Ce scandale doit prendre fin.

Il faut cesser d'exclure ou de parquer dans des structures inadaptées des enfants qui n'ont rien à y faire en espérant que les parents affligés, ne se plaindront pas trop fort.

Il faut que les recours manifestement abusifs aux procédures de l'information préoccupante ou du signalement pour faire taire les parents et les associations de défense des enfants à besoins particuliers soient sanctionnés. Aujourd'hui ce n'est pas possible.

Ces pratiques du recours à l'Aide Sociale à l'Enfance envers les familles d'enfants présentant des troubles neuro-développementaux (TSA, TDAH, TED, Dys) sont plus que condamnable.

Elles sont dénoncées dans plusieurs rapports institutionnels, la cour des comptes, les associations de parents (Communiqué du 7 aout 2015 de plus de 150 associations) et de nombreux travailleurs sociaux.

Ces dérives bloquent le système de la protection de l'enfance.

Les services de l'ASE sont d'ailleurs totalement noyés par l'inflation alarmante des procédures depuis la loi de 2007.

Les manifestations des personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance sont de plus en plus régulières pour dénoncer les conditions dans lesquels on leur demande de travailler « ils ne peuvent plus protéger les enfants qui devraient l'être » ils gèrent l'affluence.
« Et les dysfonctionnements sont de plus en plus fréquents ».

Ne nous voilons pas la face, derrière la pudeur du terme de « dysfonctionnement » se cache une réalité effroyable, on parle de placements abusifs, de familles brisées voir de suicides d'enfants.

Nous devons briser cette spirale infernale de l'exclusion, pour y arriver, il faut que les services de l'état commencent par changer de référentiel :

« L'accueil des enfants présentant un handicap à l'école ne doit plus être abordé par l'état français comme un service que l'on rendrait aux parents en accueillant leurs enfants mais réellement comme un droit de l'enfant à être scolarisé »

Charles Millon

http://blog.lavant-garde.fr/handicap-et-protection-de-lenfance-des-droits-pour-des-enfants-invisibles/

Mes vœux pour 2016

La nation française est fragilisée par la déchirure de son tissu social et la paix sociale est menacée. On le constate dans nos banlieues, avec la confrontation sourde entre natifs et migrants, avec le chômage endémique qui provoque de plus en plus de marginaux, avec des tensions raciales et religieuses qui malheureusement surgissent ici et là.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux l'affirmation d'une vraie politique familiale, car nous savons que la famille est le premier lieu d'éducation et le dernier lieu de solidarité.

C'est pourquoi nous souhaitons que la loi garantisse la pérennité des « communes », qui sont les collectivités où se tisse le lien social, où des milliers de conseillers municipaux « bénévoles » se dévouent pour le bien commun. Ce qui explique que nous sommes opposés à ces fusions et concentrations que le législateur tente d'imposer pour des raisons « techniques » qui ignorent totalement la dimension humaine de ces communautés.

C'est pourquoi nous espérons qu'enfin soit mise en œuvre une politique offrant à chacun un vrai parcours éducatif, que soit valorisés l'apprentissage et l'alternance, que surtout soit respecté de manière scrupuleuse le libre choix des parents pour l'éducation de leurs enfants. Même sans évoquer le point de vue moral, d'un simple point de vue pragmatique, une éducation réussie c'est un chômeur de moins.

C'est pourquoi nous demandons une révision de notre fiscalité : qu'elle privilégie l'investissement, qu'elle facilité l'entreprenariat, qu'elle garantisse la pérennité du patrimoine familial. Le chômage reculera essentiellement par la création et le

développement d’entreprises familiales, à l’instar de ce qui se passe en Allemagne et en Italie.

La France est confrontée à une nouvelle idéologie totalitaire : « l’islamisme radical », qui menace la paix civile tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Les tenants de cette idéologie ont déclaré la guerre à la civilisation judéo-chrétienne. Nos gouvernants, pour y faire face, doivent faire preuve de courage et de lucidité.

Cette idéologie se nourrit bien sur d’un chômage endémique, d’une marginalisation sociale qui amène les jeunes à la désespérance. Elle exerce son emprise sur des jeunes français de deuxième et troisième génération qui n’ont pas trouvé leur place dans notre communauté. Elle se nourrit aussi de cette approche matérialiste et consumériste qui est prônée par trop de médias et de supports commerciaux.

C’est pourquoi nous souhaitons que soit privilégiée une politique respectueuse de la « personne », qui garantisse dans le domaine de l’éducation, de la culture, des médias… une vraie pluralité avec des moyens nouveaux tels que le « bon scolaire » et le « chèque culture ».

C’est pourquoi nous appelons de nos vœux une vraie politique favorisant l’éducation populaire, par le soutien donné aux mouvements éducatifs (qu’ils soient sportifs ou éducatifs, laïcs ou religieux). C’est là une condition essentielle de l’assimilation des migrants qui souhaitent devenir français. C’est ainsi qu’ils découvriront la culture qui fonde l’identité de notre pays.

Sur le plan international, bien sur nous saluons l’engagement de nos forces militaires pour combattre cette idéologie, et nous soutiendrons nos gouvernants pour qu’en aucun cas la garde ne soit baissée. Mais nous souhaitons qu’ils soient lucides dans leurs alliances et refusent de cautionner des pays qui tergiversent pour condamner cette nouvelle idéologie.

Depuis des années la démocratie française offre le paysage affligeant d’une classe politique qui se dispute, qui se déchire, qui exclut sans motif, qui condamne sans raison, et ce sans offrir une espérance à sa jeunesse et sans proposer un projet pour notre pays.

Les dirigeants ressassent les mêmes discours, les mêmes constats, les mêmes

solutions. Ils se refusent à constater que les Français veulent des gouvernants qui gouvernent et non des techniciens qui administrent. Si on les mobilise, les Français sont capables de porter des vraies réformes et même de vivre des vraies ruptures.

Pour ce faire nous souhaitons qu'émerge une nouvelle élite politique qui soit enracinée et qui soit à même de provoquer l'enthousiasme.

Nous appelons de nos vœux que les responsables politiques, obsédés par l'élection présidentielle, sortent de leurs petits jeux pré-électoraux, qu'ils fassent connaître leurs convictions, et qu'ils témoignent au lieu de discourir.
Notre pays est confronté à des défis qui affectent l'existence même de l'homme. On le constate au travers des débats dits sociétaux. – PMA, GPA, transhumanisme, eugénisme.

Que les hommes politiques soient à la hauteur de ces enjeux, et aient le courage de faire connaître leur engagement dans ce domaine.

Notre pays est confronté à une crise de l'emploi exceptionnelle. Qu'enfin les hommes politiques acceptent de revenir sur des structures dépassées, sur des situations acquises, sur des corporatismes égoïstes, et proposent des solutions innovantes.

Notre pays a à faire face à une querelle idéologique. Que les partis politiques institutionnels prennent conscience qu'en se construisant un ennemi intérieur, en désignant à la vindicte un parti politique qui aujourd'hui obtient entre 30 et 40% des suffrages, ils créent les conditions d'une confrontation civile insupportable dans une démocratie.

Nos gouvernants, au lieu d'exclure et d'excommunier, doivent rechercher les conditions de la paix civile au travers des réformes institutionnelles et du respect des opinions de chacun.

Le printemps de nos consciences a commencé, nous le porterons à l'Avant-Garde.

Très belle année 2016 à vous toutes et vous tous, qu'elle vous soit heureuse et nous permette de nous rassembler tous,

Charles Millon

http://blog.lavant-garde.fr/mes-voeux-pour-2016-charles-millon/

Le handicap France : l’autre réalité de l’enfance

Il y a des sujets que la classe politique française a du mal à aborder, des sujets lourds qui électoralement parlant ne sont pas considérés comme payants.

Le handicap à l’école en est un et il fait peur.

Comme si le simple fait d’en parler pouvait le rendre contagieux.

La France pays des droits de l’homme dissimule donc sous le tapis une terrible réalité.

Près de 10% des enfants en âge d’être scolarisés relèvent d’un handicap au sens de l’éducation nationale et du ministère de la santé.

Cette notion de handicap (handicap physique, psychique, émotionnel) est extrêmement vaste.

Cela a pour conséquences de ne jamais avoir de statistiques très précises et surtout de maintenir une grande ambiguïté sur le sujet.

En effet le handicap à l’école n’est pas que physique et visible, loin s’en faut.

Il faut savoir qu’un enfant ayant un QI de 180 et présentant des troubles du comportement en raison d’une surcharge émotionnelle dépendra d’une notification MDPH, (Maison Départementale des Personnes Handicapées) au même titre qu’un enfant handicapé moteur.

Il en va de même :

-d’un enfant atteint d’un TDAH (Trouble de l’Attention avec ou sans Hyperactivité 3% à 5% d’une classe d’âge).

-un enfant présentant des troubles envahissants du développement (TED)

-un enfant présentant des troubles DYS (dyslexie, dysorthographie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie)

-un enfant présentant des troubles du spectre autistique TSA.

La règle qu'il faut effectivement retenir c'est qu'à partir du moment où ces troubles gènent les apprentissages et/ou l'école, l'enfant est susceptible de rentrer dans le cadre du handicap.

Les besoins de tous ces enfants sont évidemment extrêmement différents, c'est une évidence.

Oui mais voilà ; l'égalitarisme forcené que l'on veut nous imposer dans tous les domaines de la société fait également des ravages chez nos enfants.

Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ont la même formation, (souvent aucune), le même mode de recrutement, et le même type de contrat. (Précaire, le plus souvent un CDD de 6 mois)

L'État français n'ayant pas les moyens de ses prétentions d'omnipotence préfère donc exclure du système les enfants différents ou à besoins spécifiques.

Au mieux, l'état se cache derrière une pseudo-solarisation à mi-temps, tiers temps, quart de temps mais surtout … pas tout le temps.

Cette situation indigne donne lieu à de nombreuses condamnations de la France et de l'Etat français.

La France est de plus en plus souvent condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour non-respect des droits de l'enfant.

La France est condamnée par le Conseil de l'Europe (février 2014) pour non-respect des droits de l'enfant et de la charte sociale européenne.

L'état français est condamné par les juridictions administratives françaises (TA de Paris juillet 2015) pour des carences dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants.

Le conseil de l'Europe va même jusqu'à relever l'hypocrisie de l'état français qui, plutôt que de mettre en place les moyens nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants présentant un handicap en France, préfère payer des

établissements scolaires en Belgique pour le faire.

Mais rien ne change.

Pourtant des solutions de bon sens sont totalement envisageables mais toujours écartées au nom de faux principes : manque de moyens, sécurité, égalité, manque de formation des enseignants…

On cherche tous les arguments pour ne pas faire, plutôt que les solutions pour faire.
Ainsi par exemple, un enfant sans AVS par faute de moyen financier et non scolarisé à la demande de l'établissement scolaire, puisque sans AVS, pourrait tout à fait être scolarisé avec l'aide d'un de ses parents (qui le plus souvent ne peut pas travailler puisque son enfant n'est pas scolarisé).

On peut même envisager, qu'une tierce personne ayant des qualifications adaptées, soit rémunérée par les parents s'ils en ont les moyens ou un collectif de parents dans le cadre d'un AVS mutualisé.

L'école deviendrait non seulement réellement inclusive, mais aurait en outre plus de personnes adultes en son sein pour assurer la surveillance et la protection des enfants.

C'est une piste de réflexion, il y en a d'autres ; nombres de nos voisins européens y arrivent mieux que nous.

Trop longtemps, l'état français a caché l'étendue des dégâts sur nos enfants par idéologisme.

C'est notre système éducatif qui est inadapté et pas les enfants présentant un handicap, comme voudrait le faire croire certains syndicats d'enseignants.
Cependant l'éducation nationale n'a pas tous les torts.

Ainsi les prises en charges des troubles d'origine neurologique en France ont parfois plusieurs décennies de retard.

Tout un pan de la médecine psychiatrique française (école psychanalytique) s'acharne à traiter des troubles neurologiques chez les enfants, comme des troubles liés à des carences éducatives, affectives ou familiales, alors que les neuro sciences ont démontré qu'il n'en est rien.

Des milliards d’euros de soins inadaptés sont dépensés chaque année par la sécurité sociale.

Les moyens financiers sont donc là.

S’ils étaient employés à bon escient cela permettrait à des dizaines de milliers d’enfants d’être scolarisés normalement, en milieu ordinaire, dans de bonnes conditions et de recevoir des soins adaptés.

Il est temps de mettre un terme à un système d’exclusion généralisé qui s’auto génère et s’autofinance avec l’argent de la sécurité sociale. (Ecole, médico-social, Aide Social à l’Enfance)

L’UNICEF a d’ailleurs été particulièrement critique vis-à-vis de la France dans son rapport de juin 2015.

Elle pointe du doigt les trop nombreuses défaillances de notre système éducatif en général et plus particulièrement la prise en charge des enfants les plus fragiles.

A l’heure ou le « vivre ensemble » incantatoire gouvernemental est servi à toutes les sauces, peut-être serait-il enfin temps de prendre soin de nos enfants.
Ce scandale doit prendre fin.

Il faut cesser d’exclure ou de parquer dans des structures inadaptées des enfants qui n’ont rien à y faire en espérant que les parents affligés, ne se plaindront pas trop fort.

Il faut que les recours manifestement abusifs aux procédures de l’information préoccupante ou du signalement pour faire taire les parents et les associations de défense des enfants à besoin particulier soient sanctionnés. Aujourd’hui ce n’est pas possible.

L’accueil des enfants présentant un handicap à l’école ne doit plus être abordé par l’état français comme un service que l’on rendrait aux parents en accueillant leurs enfants mais réellement comme un droit de l’enfant a être scolarisé.